

ANTI MOUSS est utilisé pour la prévention et l'élimination des mousses parasites dans les milieux aqueux, à tous les pH et particulièrement les pH alcalins. Il contrôle rapidement et efficacement la mousse des liquides industriels. Inerte vis à vis des milieux à émousser, l'action de notre ANTI MOUSS est physique, non chimique et évite ainsi toute contamination des produits. Bien qu'il permette de détruire les mousses déjà formées, il est préférable de l'utiliser si possible pour prévenir la formation des mousses.



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

| | |
|-------------------|-----------------|
| Aspect | Liquide |
| Solubilité | Soluble |
| Odeur | Caractéristique |
| pH à 20 °C | ~7 |

MODE D'EMPLOI

- **ANTI MOUSS** peut être utilisé pur mais, compte tenu de sa concentration, il est efficace à des dosages de 10 à 40 ppm. Il est donc souvent préférable de le prédiluer en ajoutant lentement, sans agitation, 7 parties du milieu à démousser à une partie d'antimousse.
- Pour l'utilisation, on diluera 3 parties de cette prédilution à 1000 parties du milieu à démousser. Ce sont par des essais systématiques que l'on pourra déterminer la concentration optimale.
- Il est conseillé de partir d'une dose de 100 mg d'**ANTI MOUSS** par Kg de milieu à démousser et de faire varier cette dose en plus ou en moins selon le résultat obtenu

REGLEMENTATION

Contient : Emulsion aqueuse d'huile diméthylpolysixonique, émulsifiant non ionique.

Biodégradabilité ultime des agents de surface selon le règlement (CE) n° 648/2004 et ses modifications. Formule déposée au centre antipoison N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59. Conforme à la législation relative au nettoyage des matériaux destinés à entrer au contact des denrées alimentaires. (Décret ministériel n° 73-138 du 12 février 1973 et à l'arrêté du 08/09/1999).

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Consulter la FDS. Transport non soumis à réglementation.

NOTA : Les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage propre.

